

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°22.08.29

Présents	23
Pouvoirs	10

OBJET :
CRÉATION DE
SEPT POSTES NON
PERMANENTS
POUR FAIRE FACE
À DES
ACCROISSEMENTS
TEMPORAIRES
D'ACTIVITÉ

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique permet aux collectivités de pouvoir recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité de douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Compte tenu des besoins de services, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} décembre 2022, pour une durée maximale de 12 mois, pour accroissement temporaire d'activité :

- Un poste non permanent d'agent chargé de collections, à la Bibliothèque, à temps complet, en référence au grade d'Adjoint du Patrimoine Territorial,
- Un poste non permanent d'assistant de direction du Maire, au sein de la Direction Générale, à temps complet, en référence au grade d'Adjoint Administratif Territorial,
- Un poste non permanent d'assistant administratif, aux affaires générales, à temps complet, en référence au grade d'Adjoint Administratif Territorial,



- Deux postes non permanents d'agents polyvalents d'entretien et de services, au Service Scolaire, à temps non complet 17h30 hebdomadaires, en référence au grade d'Adjoint Technique Territorial,
- Un poste non permanent d'agent polyvalent d'entretien et de services, au Service Scolaire, à temps complet, en référence au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Compte tenu des besoins au service Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2023 au plus tôt, pour une durée maximale de 12 mois :

- Un poste non permanent d'agent de maintenance et d'accueil, à temps non complet 17h30 hebdomadaires, en référence au grade d'Adjoint Technique Territorial, catégorie C, pour accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé de pouvoir recruter un agent contractuel sur chaque type de poste selon les modalités de recrutement et de rémunération suivantes : *Expérience professionnelle souhaitée et rémunération calculée par référence au premier échelon du grade de recrutement.*

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur les sept créations de postes non permanents présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE les sept créations de postes non permanents présentés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur ces postes dans les conditions de recrutement et de rémunération fixées ci-dessus.

DIT qu'une enveloppe de crédits est prévue à cette fin au budget de l'année et aux budgets à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 28/11/2022
et de la publication le :


Richard MALLIÉ,
Maire.

